

## **Intervention de Christophe VIGNON au nom du groupe municipal « La Côte-Saint-André POUR TOUS »**

**Conseil Municipal du 29 mars 2022**

### **Point n°3**

Une fois de plus, nous allons redire ce que nous avons dit à de nombreuses reprises. Il ne nous apparaît pas opportun d'affecter une telle somme en investissement. C'est un risque inutile car, une fois en investissement, il n'est plus possible de faire machine arrière et de remettre en fonctionnement. D'autant plus que cette année nous devons faire à beaucoup d'inconnues :

- - l'envolée des énergies (vous l'avez un peu intégrée).
- - l'augmentation probable du point d'indice dans la fonction publique (vous n'en avez pas du tout tenu compte).

De plus, en investissement entre les projets qui sont encore au stade des études et les retards, vous ne ferez pas une fois de plus tout votre budget et s'il s'avérait utile de monter des sommes en investissement, il reste toujours possible de faire des décisions modificatives.

Sur ce point nous nous abstiendrons.